

PHS  
p.03

### POUVOIRS PUBLICS

#### Le projet de loi contre les dérives sectaires modifié ■ France

■ Le projet de loi porté par la secrétaire d'Etat Sabrina Agresti-Roubache, pour renforcer la lutte contre les dérives sectaires, a été largement vidé de sa substance par la commission sénatoriale des lois. S'ils reconnaissent au gouvernement des objectifs « louables », les élus dénoncent une « rédaction trop globale »...

Groupes  
p.08

### MISA

#### Qui est Gregorian Bivolaru ? ■ International

■ A la tête d'un mouvement sectaire, Gregorian Bivolaru a été interpellé lors d'un vaste coup de filet mené en région parisienne et dans les Alpes-Maritimes. Mis en examen pour abus de faiblesse, séquestrations en bande organisée, viols et traite d'êtres humains, il a été écroué. Portrait de celui qui était recherché par Interpol depuis 6 ans...



@unadfi



www.unadfi.org



facebook.com/unadfi

Mouvances  
p.21

### PSNC

#### Intégration des PSNC dans le système de santé

##### ■ France

■ Le 18 décembre, le *Figaro* a publié deux tribunes tentant d'éclairer la question de l'intégration des PSNC dans le système de soins...

## SOMMAIRE

### Phénomène sectaire

- p.02 ■ Généralités
- p.03 ■ Pouvoirs publics

### Groupes

- p.05 ■ Eglise Internationale de la bonne nouvelle
- Groupes divers
- p.08 ■ Loup Blanc

- MISA
- p.11 ■ Moon
- p.12 ■ Mouvement Raelien
- p.13 ■ Parole de vie
- p.14 ■ Scientologie
- Témoins de Jéhovah
- p.15 ■ The Circle
- Mouvances**
- p.16 ■ Mouvance bouddhiste

- p.17 ■ Mouvance protestante
- p.18 ■ Néo-chamanisme
- p.19 ■ Paranormal
- p.19 ■ PSNC
- p.19 ■ Sorcellerie
- p.26 ■ Théories du complot
- Thèmes connexes**
- p.27 ■ Désinformation
- Education

# Phénomène sectaire

## Généralités

### L'Occitanie, terre de communautés alternatives ■ France

■ Des mouvements prônant le crudivorisme, la naturopathie et autres cultes chamaniques semblent avoir trouvé en Occitanie un terreau fertile. Selon Florant Mercadier, responsable à l'ADFI Midi-Pyrénées, « les signalements ont doublé, voire triplé, en deux ans ».

L'idée d'un mode de vie alternatif peut séduire. Partir vivre à la campagne, manger mieux et prendre soin de soi sont de saines initiatives. Sauf que certains ont bien compris qu'il y avait là un filon. En Occitanie, les communautés seraient ainsi de plus en plus nombreuses. Eparses, discrètes et insérées. « Mais dix à quinze adeptes, ça suffit à alimenter une secte », souligne Florant Mercadier. « On est aujourd'hui loin des funestes souvenirs de l'Ordre du Temple solaire. Les sectes perdent en sacralité. Les gourous ont changé de méthodes, ils deviennent

des guides sympathiques. Et surtout, les mouvements deviennent horizontaux. Comme ça, ils s'échangent leurs adeptes. Les groupes sont mobiles, changeants et impalpables ». Pour ce responsable de l'ADFI Midi-Pyrénées, il y aurait en Occitanie un « terreau historique », « l'histoire de la région est ancrée dans l'ADN de ses habitants » et certains « mélangent cultures néochrétiennes et nouvelles idées alternatives ». Des communautés seraient ainsi devenues, au fil des ans, de incubateurs à dérives sectaires. D'autant que, comme ailleurs, les gourous ont accès à

internet et peuvent encore plus jouer de leur influence.

Avocat au barreau de Montpellier, Jean-Baptiste Cesbron estime, pour sa part, que les dérives sectaires observées sont les mêmes que dans le reste de l'hexagone : « on retrouve des dérives en matière de santé, de bien-être et d'abus sexuel... Mais il n'y a pas plus de folklore ici qu'ailleurs ». Si singularité il y a selon lui, c'est la proximité avec la frontière espagnole : « les gourous se sentent rassurés parce qu'ils peuvent aller assez vite en Espagne ». ■

(Source : Midi Libre, 21.12.2023)

### Comment aider quelqu'un à sortir d'une secte ? ■ International

■ Il n'y a pas de recette miracle pour venir en aide à une victime de sectes. « La réponse est toujours unique et dépend du contexte » estime Suzanne Newcombe, directrice d'Inform<sup>1</sup>, reconnue pour ses recherches sur l'histoire moderne du yoga et des religions nouvelles et minoritaires. « Mais il y a des facteurs importants à prendre en compte », détaille-t-elle dans *The Conversation*.

Suzanne Newcombe pose d'emblée un postulat : personne ne décide jamais d'adhérer à une secte. Au départ, l'envie de rejoindre un groupe semble répondre à un besoin ou à un idéal. Des témoignages d'anciens membres évoquent ensuite avoir subi un

contrôle démesuré sur tous les aspects de leur vie. Le groupe sectaire classique encourage à s'éloigner de sa famille, ses amis, voire de son emploi. Certaines personnes changent alors brusquement d'avis lorsque le groupe sectaire franchit une ligne éthique

ou lorsqu'elles se rendent compte de la duplicité de l'enseignement et du comportement d'un leader. Mais le déclic ne suffit pas. Plus vous êtes engagé et plus il devient difficile de partir. Si vous avez dépensé toutes vos économies, il va falloir tout recommencer à zéro.

>>>

>>>

Et si vous avez été victime d'activités néfastes tout en y contribuant, il y a, en plus, un sentiment de honte et une stigmatisation sociale. Une étude récente montre « qu'un effort émotionnel considérable est nécessaire pour créer de nouveaux liens et une nouvelle compréhension de soi ».

### **Le poids des mots et du lien social**

Suzanne Newcombe en est persuadée : l'intervention d'une personne extérieure peut aider à protéger quelqu'un d'un endoctrinement mais il est primordial de surveiller son langage. Il faut essayer de maintenir un contact positif, ne pas dévaloriser la personne et poser des questions sans juger.

On ne dit pas à une personne enthousiaste de rejoindre un groupe qu'elle a subi un lavage de cerveau par exemple. Les membres d'une secte sont souvent avertis que les personnes extérieures ne peuvent pas comprendre les convertis. Les froisser pourrait donc renforcer leur croyance.

Et cette vigilance reste de mise avec une personne partie d'un groupe. Certains peuvent se distancer physiquement du groupe mais conserver des aspects de son idéologie et même certaines pratiques pendant de longues périodes. Des personnes quittant une secte peuvent avoir besoin de temps et d'espaces sécurisés. Dans la mesure du possible, il est

préférable de le faire avec l'aide d'un conseiller professionnel.

Des différentes expériences qu'elle a pu recueillir, Suzanne Newcombe tire une conclusion : les groupes sectaires montrent à quel point les liens sociaux sont puissants, à la fois pour attirer les gens dans ces groupes et pour les aider à s'en retirer. ■

(Source : *The Conversation*, 13.12.2023)

1.Organisme de bienfaisance qui recherche et fournit des informations sur les religions et spiritualités nouvelles et minoritaires en utilisant la méthodologie des sciences sociales et études religieuses au King's College de Londres.

## **Pouvoirs publics**

**Le projet de loi contre les dérives sectaires modifié ■ France**  
■ Le projet de loi porté par la secrétaire d'Etat Sabrina Agresti-Roubache, pour renforcer la lutte contre les dérives sectaires, a été largement vidé de sa substance par la commission sénatoriale des lois. S'ils reconnaissent au gouvernement des objectifs « louables », les élus dénoncent une « rédaction trop globale ».

Le texte, initialement composé de sept articles, prévoyait la création de deux nouveaux délits pour lutter contre les dérives sectaires et renforcer la formation des acteurs judiciaires. Mais le 10 décembre, la commission des lois du Sénat a épinglé cette copie et supprimé plusieurs articles, dont celui prévoyant la création d'un délit de placement en état de sujétion psychologique ou physique. De même pour l'article établissant une circonstance aggravante d'abus de vulnérabilité et celui prévoyant un délit de provocation

à l'abandon d'un traitement médical. La commission a jugé la rédaction de ce projet de loi « trop générique ». Elle a notamment pointé le fait que « le législateur ne donnait aucune définition de la dérive sectaire alors qu'il prétendait la distinguer des autres types d'infractions déjà présentes dans le code pénal ».

La commission a ainsi estimé que le gouvernement proposait « des solutions juridiquement fragiles » et que « la nécessité de légiférer n'était pas claire ». Elle a par ail-

leurs considéré que « le calendrier était trop serré », regrettant « un manque de temps pour effectuer un travail approfondi, notamment sur l'impact du numérique ».

Le Sénat a néanmoins apporté quelques ajouts au texte. La Haute assemblée souhaite conférer un statut législatif à la Miviludes, renforcer les peines pour les abus de faiblesse en ligne et allonger les délais de prescription pour les mineurs victimes d'abus de faiblesse. ■

(Source : *Public Sénat*, 15.12.2023)

## Dérives sectaires : l'Etat a-t-il les moyens de ses ambitions ? ■ France

■ Alors qu'un nouveau texte pour lutter contre les dérives sectaires a été présenté par la secrétaire d'Etat Sabrina Agresti-Roubache, et qu'il a déjà été largement modifié par la commission des lois, *l'Humanité* s'interroge : la lutte contre les dérives sectaires a-t-elle les moyens de ses ambitions ?

« L'argent seul ne sert à rien. C'est le volontarisme pour améliorer la situation des victimes et l'information du grand public qui sont essentiels. Nous avons besoin d'un engagement fort ». Catherine Katz, présidente de l'Unadfi, est très claire. « Les dérives sectaires sont un phénomène particulier : si on ne le connaît pas, on ne le voit pas. Personne n'est à l'abri. Si on veut éviter le piège, il faut informer et former plus encore ceux qui accompagnent le parcours du combattant des victimes ». Et l'ancienne magistrate insiste : « les gourous sont encore trop souvent crus tandis que les victimes peinent à l'être. Or, elles sont de plus en plus nombreuses. Il ne s'agit pas de simples faits divers mais d'un phénomène de société très préoccupant ». Catherine Katz appuie ces propos sur le dernier rapport de la Miviludes

qui fait état d'une augmentation des signalements de 34 % en un an. Une fois le diagnostic posé, il faut trouver les moyens d'y répondre « parce que les groupes sectaires sont nombreux... Et leurs lobbys puissants ». Elle estime donc que « tout ce qui peut concourir à renforcer l'arsenal juridique doit être encouragé » saluant le texte initial dévoilé, fin novembre, par la secrétaire d'Etat Sabrina Agresti-Roubache. Ce texte « reconnaissait les souffrances et introduisait de nouveaux délits ». Elle espère aujourd'hui que l'Etat et les deux assemblées s'inscrivent dans la même dynamique pour faciliter les actions devant les juridictions en donnant, notamment, aux associations, les moyens d'agir efficacement. L'Unadfi doit ainsi « conserver l'entier périmètre de sa reconnaissance d'utilité publique afin de poursuivre, dans

les meilleures conditions, les missions qu'elle mène depuis 27 ans ».

La psychologue Delphine Guérard abonde. Experte auprès des tribunaux depuis 24 ans, elle atteste de la multiplication des dérives sectaires, dans le domaine de la santé notamment. Et juge la situation préoccupante : « plus le champ de la santé se dégrade, plus les pseudo-thérapeutes prospèrent ». Pour elle, « judiciariser ne suffit pas. Il est nécessaire d'accueillir, écouter et orienter. Un soutien aux psychiatres et psychologues est urgent. Une prise en charge adéquate ne s'improvise pas. Les situations sont complexes. Les équipes ont besoin de formation continue et de supervision. Un annuaire regroupant les professionnels devrait, par ailleurs, être accessible ». ■

(Source : *l'Humanité*, 18.12.2023)

### A lire

#### Entretien avec Sabrina Agresti-Roubache, *Ouest-France*

■ La secrétaire d'Etat a réaffirmé sa volonté : « Il faut renforcer et adapter l'arsenal juridique contre les dérives sectaires ».

Chaque samedi, la vie politique est décryptée par la rédaction du journal numérique *Ouest-France*. L'invitée du 18 décembre était Sabrina Agresti-Roubache. La secrétaire d'Etat y a défendu son projet de loi qui vise notamment à « améliorer la lutte contre les gourous 2.0 ». Projet déjà largement modifié par la commission des lois. ■

(Source : *Ouest-France*, 18.12.2023)

Lire l'article dans son intégralité : <https://www.ouest-france.fr/politique/institutions/senat/entretien-il-faut-renforcer-et-adapter-larsenal-juridique-contre-les-derives-sectaires-a975ca32-9d83-11ee-83ae-1fd73f8e6449>

## Eglise Internationale De Bonne Nouvelle

### Le chef de la secte Shakahola condamné à deux ans de prison ■ Kenya

■ Paul Mackenzie, le prédicateur autoproclamé de la communauté Shakahola, a été condamné à deux ans de prison pour diffusion non autorisée de films.

Ancien chauffeur de taxi, le pasteur controversé a été interpellé en avril dernier et placé en détention provisoire au Kenya. Il est soupçonné d'avoir poussé les adeptes de sa secte à mourir de faim. L'enquête sur ce massacre qui aurait coûté la vie à plus de 426 personnes

se poursuit. En attendant, Paul Mackenzie a été condamné, ce 10 novembre, à un an et demi de prison pour avoir diffusé des films par l'intermédiaire de *Times Television* sans l'approbation de la Commission de classification des films du Kenya. Et ce, pour appuyer ses sermons radicaux.

Il a éclopé de six mois de prison supplémentaires pour avoir exploité un studio de cinéma sans licence valide. Les faits se seraient déroulés entre le 11 janvier et le 11 avril 2019 dans le canton de Malindi. Il dispose de 14 jours pour faire appel. ■

(Source : Nation, 01.12.2023)

## Groupes divers

### Disparu depuis 6 ans, un ado s'enfuit d'une communauté ■ France/Grande-Bretagne

■ Alex Batty avait disparu en Espagne il y a 6 ans. Aujourd'hui âgé de 17 ans, il a été retrouvé, ce 13 décembre, alors qu'il marchait en pleine nuit au bord d'une route près dans la région de Toulouse.

C'est une histoire incroyable. Alex avait 11 ans quand, le 30 septembre 2017, il a quitté le Royaume-Uni pour passer des vacances à Marbella, en Espagne, avec sa mère, qui n'en avait pas la garde, et son grand-père. Mais contrairement à ce qui était prévu, il n'est jamais rentré chez sa grand-mère à laquelle il avait été confié. Des recherches poussées, avec l'aide des autorités espagnoles, n'avaient pas permis de le localiser. La dernière fois qu'il aurait été vu,

c'est le 8 octobre de la même année, sur le port de Malaga. En 2018, sur la *BBC*, la grand-mère avait déclaré qu'elle soupçonnait la mère d'Alex de l'avoir enlevé parce qu'elle ne voulait pas qu'il aille à l'école et qu'elle cherchait un mode de vie alternatif.

Mercredi 13 décembre, vers 2 h du matin, c'est un livreur de médicaments qui a, par hasard, retrouvé l'adolescent aujourd'hui âgé de 17 ans, alors qu'il marchait sur le bord de la route, du côté

de Chalabre, dans l'Aude, à une centaine de kilomètres au sud-est de Toulouse. Intrigué de le voir là, sous la pluie et en pleine nuit, avec un sac-à-dos et un skate sous le bras, il l'a invité à monter dans son véhicule. Le garçon, qui ne parle pas beaucoup français, lui aurait dans un premier temps dit qu'il s'appelait Zach. Puis il aurait finalement confié « avoir été enlevé par sa mère et être arrivé en France en 2021 » témoignant-il dans *La Dépêche du midi*. Il aurait expliqué « être parti d'une

>>>

>>>

communauté itinérante qui ne lui plaisait pas pour retrouver une vie normale et surtout sa grand-mère ». Il aurait marché durant quatre jours dans la montagne. Le livreur de 26 ans, par ailleurs étudiant en chiropraxie, l'a alors conduit, avec son assentiment, à la gendarmerie de Saint-Félix-Lauragais où il a été confié à la brigade de recherches. Le jeune homme était semble-il assoiffé mais pas stressé. Après un contact avec les autorités de Manchester, d'où il est originaire, son identité a été confirmée. Ainsi sa grand-mère, qu'il a pu joindre par téléphone, et qui a déclaré au journal britannique *The Sun* « qu'il n'y avait pas de doute et à quel point elle était émue ».

### Des zones d'ombre à éclaircir

Après avoir été entendu par les enquêteurs, le jeune homme a été pris en charge par les services sociaux de Haute-Garonne puis rapatrié en Grande-Bretagne, à Oldham. Des policiers de Manchester sont, eux, arrivés en France pour vérifier l'intégralité des propos du jeune Anglais et tenter d'éclaircir des zones

d'ombre. Selon eux, « les investigations seront complexes et de longue durée ». On estime notamment qu'il faudra du temps à Alex Batty pour qu'il puisse raconter de manière détachée et plus objective ce qu'il a réellement vécu. La vie en groupe facilite l'utilisation d'un langage interne dont les codes sont difficiles à déchiffrer pour quelqu'un de l'extérieur.

Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue ce 17 décembre, Antoine Leroy, procureur adjoint de Toulouse, a expliqué que le garçon avait vécu une vie de nomade pendant 6 ans au sein d'une communauté spirituelle. D'Espagne, il aurait été emmené par sa mère et son grand-père au Maroc puis en France où il aurait séjourné entre l'Aude et l'Ariège. Décrit comme un adolescent « calme et d'une intelligence vive », il n'aurait, selon le magistrat, « pas évoqué de violences physiques » et aurait juste concédé que « sa mère était un peu folle ». Il aurait décidé de partir quand cette dernière lui aurait annoncé son intention de

rallier la Finlande, « où elle se trouve probablement désormais » estiment les enquêteurs. Le grand-père, lui, serait décédé il y a 6 mois. Mais le conditionnel reste de mise puisque des voisins du gîte La Bastide, dans l'Aude, où il travaillait comme homme à tout faire, affirment qu'il y serait toujours mais se ferait appeler Peter et non plus David...

Le jeune homme n'aurait jamais parlé de secte. Mais plutôt de communauté. Pour Simone Risch, présidente d'Infos Sectes à Toulouse, « la rupture avec la société, la déscolarisation, l'isolement et la vie en autarcie sont souvent les prémices d'un basculement vers un mouvement sectaire. Si le choix d'un mode de vie alternatif ne constitue pas en soi une dérive sectaire, il faut tout de même rester vigilant sur l'évolution de ces organisations. Certaines se renouvellent très vite, par le biais des réseaux sociaux, et peuvent afficher un autre visage ». ■

(Sources : Le Figaro & BFM & Sunday Times, 14 et 16.12.2023)

## A voir

### Story 7 : Où était Alex Batty pendant 6 ans ? ■ France/Grande-Bretagne

■ Disparu depuis 6 ans, l'adolescent britannique Alex Batty a été retrouvé sur le bord d'une route dans l'Aude dans la nuit du 11 au 12 décembre.

Si l'adjoint du procureur, Antoine Leroy, a fait un point sur cette incroyable histoire à l'occasion d'une conférence de presse, demeurent de nombreuses questions. Dans *Story 7*, les journalistes de *BFM* en parlent avec Catherine Katz (présidente de l'Unadfi), Sabrina Agresti-Roubache (secrétaire d'Etat) et Johanna Rozenblum (psychologue-clinicienne). ■

(Source : BFM TV, 15.12.2023)

A voir : <https://www.bfmtv.com/replay-emissions/bfm-story-week-end/story-7-alex-batty-retrouve-ou-etait-il-pendant-six-ans-15-12-VN-202312150864.html>

## Deux plaintes contre un campus qui a hébergé un « gourou » ■ Etats-Unis

■ Deux anciens étudiants du « Sarah Lawrence Collège »<sup>1</sup> viennent de porter plainte contre leur établissement pour ne pas les avoir protégés des agissements de Lawrence Gray. Condamné à perpétuité pour trafic sexuel, « celui qui utilisait des techniques sectaires pour endoctriner ses victimes » selon les juges, a erré 10 ans sur le campus sans que la direction s'en étonne.

Lors de son procès, en décembre 2022, les journaux l'avaient qualifié de « monstre » et de « génie du mal ». Lawrence Ray a été reconnu coupable de 15 chefs d'accusation, parmi lesquels extorsion, trafic sexuel, agressions et violences, ce qui lui aurait permis d'empocher des millions de dollars. Il a été condamné à perpétuité. Un an plus tard, deux anciens étudiants remontent au créneau. Ils accusent l'université de négligence en ayant permis à cet homme, qui avait déjà été condamné par le passé, d'aller et venir à sa guise sur leur campus du comté de Westchester sans jamais être inquiété. Et ce, durant une dizaine d'années.

Le procès a en effet prouvé que, depuis 2010, alors qu'il venait de sortir de prison, l'homme avait emménagé dans la chambre d'étudiante de sa propre fille. Fai-

sant figure de « protecteur », il a réussi à gagner la confiance de plusieurs étudiantes. Puis il les a progressivement éloignées de leurs familles en les convaincant qu'elles avaient été brisées et qu'elles avaient besoin d'être réparées. Il leur a alors proposé des « thérapies ». Puis l'emprise psychologique s'est resserrée à force de manipulations, privations, harcèlements, humiliations, menaces verbales et physiques. Le sexagénaire, devenu véritable « gourou », s'est également rendu coupable d'extorsion de fonds, parfois l'argent des parents de ses victimes qu'il a forcées à travailler et à se prostituer.

Aujourd'hui, des victimes se demandent encore comment un homme comme Lawrence Gray, déjà condamné, a pu ainsi s'introduire dans l'établissement et y vivre en violation des règles de

l'école. Plusieurs signalements avaient été faits auprès des autorités de l'école par des étudiants s'étonnant de son âge, de son comportement inquiétant et de sa présence quotidienne sur le campus. En avril 2019, une enquête du *New-York Times* avait révélé qu'au moins un administrateur du Collège était au courant des méfaits commis par Lawrence Ray. Estimant que la direction de l'établissement a manqué à ses obligations de protection, deux plaignants veulent « réparation de leurs souffrances » et réclament aujourd'hui des dommages et intérêts, dont le montant n'a pas été spécifié. ■

(Sources: *New-York Times*, 07.12.2023 & *Paris-Match*, 21.12.2022)

1. Etablissement d'enseignement supérieur en sciences humaines situé dans la banlieue nord huppée de New-York.

## Le « gourou de l'Allier » condamné à 5 ans de prison ■ France

■ On le surnomme le « gourou de l'Allier ». Lui, se faisait pompeusement appeler « Sir Shumule ». David Nègre est tombé de son piédestal. Il a été condamné, ce 29 novembre, par la cour d'appel de Riom, à 5 ans de prison, contre 3 en première instance, par le tribunal correctionnel de Cusset.

Le prêtre « gothi », initié à la mythologie nordique, la magie et l'occultisme, aurait sévi de 2015 à 2018 entre Savigny-Lévescault (Vienne) et Vichy (Allier). Prétextant des rites païens et mystiques, il attirait à lui, par un blog, des personnes vulnérables qu'il délestait de leur fortune pour

entretenir son train de vie luxueux. Ouvertement suprémaciste, raciste et homophobe, il a abusé des dizaines de victimes, dont certaines ont été complètement ruinées. Une enquête avait été ouverte en 2018 suite à la plainte d'un homme dénonçant des faits d'abus frauduleux d'une personne

en état de sujétion psychologique. Les autorités avaient alors mis en évidence l'existence d'un mouvement sectaire. Le gourou qui, par ailleurs, obligeait ses adeptes à consommer de l'alcool et des produits stupéfiants « pour renforcer son emprise », avait été interpellé et condamné par le

>>>

>>>

tribunal correctionnel de Cusset à 3 ans de prison. Quatre victimes se sont constituées parties civiles. Elles ont expliqué à la barre avoir dû rompre avec leur entourage et leur mode de vie.

### Deux nouvelles enquêtes ouvertes

La cour d'appel de Riom a alourdi la peine, ce 29 novembre, en

prononçant un emprisonnement de 5 ans pour « abus frauduleux de l'ignorance ou de la faiblesse d'une personne en état de sujétion psychologique ou physique » ainsi que « provocation à l'usage illicite ou au trafic de stupéfiants ». David Nègre a, de plus, interdiction de se rendre en Auvergne-Rhône-Alpes durant 5 ans. A noter qu'en détention, il a

continué à mordre sur son blog pour distiller son venin. Il a notamment diffusé des billets insultants à l'égard des magistrats et des parties civiles en révélant leurs identités et leurs adresses. Deux nouvelles enquêtes ont été ouvertes. ■

(Sources : France Bleu, 29.11.2023 ; Le Figaro, 8.04.2022)

## Loup Blanc

### Loup Blanc sera jugé devant la cour criminelle ■ France

■ Le juge d'instruction chargé du dossier de Cyrille Adam, 72 ans, vient de rendre son ordonnance de mise en accusation. Loup Blanc, incarcéré depuis décembre 2021, sera jugé dans quelques mois par la cour criminelle à Nîmes pour des abus sexuels et financiers.

Cyrille Adam, plus connu sous le pseudonyme de chaman Loup Blanc, se revendique descendant de grands chefs indiens. Dans le cadre de l'enseignement qu'il dispensait au sein de son mouvement spirituel « Chamanisme de l'Origine », il est accusé de viols et abus sexuels par cinq anciennes adeptes. L'enquête a débuté en mai 2020 par une alerte de la Miviludes au parquet de Nîmes. Le « chef

spirituel » de cette organisation basée à Sumène, dans le Gard, faisait l'objet de surveillance des autorités depuis 2013. Les investigations ont, par ailleurs, mis en avant qu'il était à l'origine de l'isolement de ses « proies » qui avaient une « adoration du maître ». Selon l'enquête, le chaman usait de pratiques d'humiliation régulières envers ses disciples et avait des déviances sexuelles. Devant la chambre de

l'instruction, le gourou, qui parle de lui à la troisième personne et dont les idées complotistes et apocalyptiques du monde ont été relevées, s'est dit « victime d'une machination ». Placé en détention provisoire, il comparaitra devant la cour criminelle du Gard en 2024 pour des viols commis entre 2003 et 2020, abus de faiblesse et détournements financiers. ■

(Source : Objectif Gard, 12.12.2023)

## MISA

### Qui est Gregorian Bivolaru ? ■ International

■ A la tête d'un mouvement sectaire international de Yoga tantrique, Gregorian Bivolaru a été interpellé fin novembre lors d'un vaste coup de filet mené simultanément en région parisienne et dans les Alpes-Maritimes. Mis en examen pour abus de faiblesse, séquestrations en bande organisée, viols et traite d'êtres humains, il a été écroué. Portrait de celui qui était recherché par Interpol depuis 6 ans.

Né en Roumanie en 1952, Gregorian Bivolaru est plombier de formation. Mais il est

persuadé de posséder des dons extraordinaires et devient yogi à l'âge de 20 ans, bien

que cette discipline millénaire soit interdite par le régime communiste de Ceaucescu. Sa

>>>

>>>

spécialité : le tantra, pratique issue de l'hindouisme visant à l'épanouissement sexuel. Mais à deux reprises, en 1977 et 1989, il est condamné par la justice roumaine pour « diffusion de matériel pornographique ». Une peine d'un an d'emprisonnement et un séjour en hôpital psychiatrique ne le refroidissent pas. En 1990, après la chute de Nicolas Ceaucescu, il fonde le Mouvement pour l'intégration spirituelle vers l'absolu (Misa). Le Groupe d'étude du phénomène sectaire (GéPS), qui travaille sur ce mouvement depuis 12 ans, le décrit alors comme « un homme à tendances obsessionnelles, paranoïaques, ayant un haut degré de dangerosité sociale ». Lui, poursuit son chemin. Il écrit des livres, voyage pour prêcher ses idéaux et ouvre plusieurs ashrams en Europe. En 2005, son mouvement revendique près de 30 000 adeptes en Roumanie.

### **Des milliers de victimes**

Gregorian Bivolaru est peu à peu accusé de prétexter l'enseignement de yoga tantrique pour conditionner des victimes à accepter des relations sexuelles.

En 2004, il est arrêté en Roumanie

et poursuivi pour rapports sexuels avec une mineure et perversions sexuelles. Il prend la fuite, puis est interpellé en Suède l'année suivante. Mais Stockholm refuse de l'extrader et lui offre le statut de réfugié politique en 2006, ainsi qu'une nouvelle identité : Magnus Auroldsson.

En 2008 : le Misa est exclu de la Fédération internationale de yoga et de l'Alliance européenne de yoga pour « pratiques commerciales jugées illicites ». Des « activités pornographiques » font également l'objet de poursuites en Italie. En expansion hors de Roumanie, le mouvement est rebaptisé Atman. Il compte désormais des antennes dans 31 pays pour un nombre d'adeptes qui dépasserait les 100 000.

Ennemi public numéro 1 dans son pays, en 2013 il est condamné par défaut par la justice roumaine à six ans de prison. Selon le GéPS, Bivolaru n'est alors plus en Suède, mais en France, où il a relocalisé ses équipes. Il est arrêté à Paris en 2016. Extradé vers la Roumanie, il purge un an de prison... et bénéficie d'une libération anticipée.

Après sa sortie de prison en 2017,

la Finlande lance Interpol à ses trousses pour violences sexuelles et trafic d'êtres humains, plusieurs Finlandaises disant avoir été contraintes, à Paris, d'avoir des relations sexuelles avec le gourou. Mais Bivolaru s'est à nouveau volatilisé.

Il a finalement été interpellé fin novembre en Ile-de-France, lors d'un vaste coup de filet. Le septuagénaire a été mis en examen le 1<sup>er</sup> décembre pour viols, abus de faiblesse, séquestration et traite d'êtres humains en bande organisée. Il a été écroué avec cinq de ses acolytes. Neuf autres suspects ont été mis en examen et placés sous contrôle judiciaire.

Dans son appartement d'Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne), livres et contenus pornographiques, faux papiers d'identité et plus de 200 000 € en espèces ont été saisis, selon une source policière qui évoque un « dossier démentiel ». Une victime, qui s'est confiée à *BFM*, estime que « plusieurs milliers de femmes auraient fait l'objet d'un trafic sexuel au sein du Misa depuis 1990 ». ■

(Sources : AFP, 5.12.2023 & BFM, 6.12.2023)

## **Une victime de Bivolaru témoigne dans *Le Point* ■ France**

■ Alors que Gregorian Bivolaru, gourou fondateur du Misa, a été interpellé en France le 28 novembre, puis mis en examen et écroué pour viols, abus de faiblesse, séquestrations et traite d'êtres humains en bandes organisées, une ancienne adepte s'est confiée au *Point* en exclusivité. Elle raconte comment tout a basculé pour elle dans cette secte internationale de yoga tantrique.

>>>

>>>

Tout a commencé il y a 8 ans. Louise (prénom d'emprunt) avait 31 ans à l'époque. Elle pratique le yoga régulièrement. Mais elle a surtout de gros problèmes d'alcool. Alors quand une amie lui parle de cours de yoga tantrique, lui expliquant que l'esprit c'est : « on s'aime tous, on a le cœur ouvert », elle tente. Les cours sont intenses, « ça m'enlevait mes gueules de bois », raconte-t-elle. Elle entre ainsi volontairement dans un ashram du Misa au Danemark, puis à Berlin et Bucarest. Elle n'a pas de soucis financiers et peut payer le loyer d'un appartement. Ce qui n'est pas le cas de toutes les jeunes femmes présentes à ses côtés. Elle observe que certaines travaillent sans être payées. Comme elle a fait des donations importantes au mouvement, elle est bien traitée et même considérée comme VIP. Durant cinq ans, elle a assisté à des stages de yoga dit « intégral », des séminaires où Bivolaru parle des heures devant 3000 personnes du monde entier. Et où les gens donnent beaucoup d'argent. « Car c'est un principe spirituel dit "karma yoga" qu'on vous inculque : ce n'est pas moi qui fais l'action, c'est Dieu à travers

moi. Donc il n'y a pas besoin de salaire... Le salaire, c'est l'état de dévotion dans lequel je pratique la chose ».

### Initiation et soumission

Bivolaru, elle l'a rencontré une fois en France. « On m'a dit qu'il voulait me voir. Mais il ne fallait pas que j'en parle parce qu'il était recherché par Interpol. Quand j'ai demandé pourquoi, on m'a répondu : tu sais, c'est comme Jésus, il a été persécuté par les forces du mal parce qu'il voulait faire le bien ». A l'aéroport, on lui a confisqué son passeport et son téléphone portable. Puis on l'a fait monter dans une voiture aux vitres teintées pour la conduire dans ce qu'elle appelle « une maison relais » où se trouvaient déjà plusieurs femmes, toutes de nationalité étrangère. On a alors fouillé ses sacs et on l'a contrainte à faire des vidéos pour que « Bivolaru voit son aura ». Après plusieurs semaines, on l'a conduite chez le « chef spirituel ». Elle avoue qu'elle était alors hypnotisée, en transe. « J'avais été conditionnée et je crois qu'il aurait pu faire de moi ce qu'il voulait ». Heureusement, se souvient-elle, « j'avais mes

règles et il a refusé l'initiation comme ils appellent ça. Initiation qui s'inspire du Damar tantra basé sur l'urinothérapie. En fait, c'est humiliant. Ce n'est pas une initiation, c'est un acte de soumission ».

### Dépôt de plainte en 2020

Reste qu'à l'époque, elle pensait avoir rencontré Dieu. Aujourd'hui, elle dit qu'elle a rencontré « un sociopathe qui avait un égo démesuré et qui voulait se taper de belles jeunes femmes, si possible des vierges ». Et celle qui dit avoir vu dans les ashrams des femmes, en état de choc, prostrées et recroquevillées en position fœtale après leur rencontre avec Bivolaru, l'affirme : « il n'y a peut-être pas de violence physique mais la violence psychologique est énorme ».

Il y a trois ans, Louise est tombée enceinte. Elle a fait une fausse couche et dit avoir été alors humiliée en public par l'un des dirigeants du Misa. La goutte de trop. Elle décide de partir. Et de porter plainte. Pas facile. « Cinq ans de conditionnement créent beaucoup de peur »... ■

(Source : Le Point, 6.12.2023)

## L'homme qui a fait tomber Bivolaru ■ France

■ Les policiers ont frappé fort, ce 28 novembre, au sein du MISA en France. Bilan : 41 interpellations, 15 mises en examen et 6 placements en détention provisoire dont celle du gourou-fondateur Gregorian Bivolaru. Dans les coulisses : dix ans d'enquête. Et surtout un homme : Hugues Gascan.

>>>

>>>

Il est ce qu'on appelle un lanceur d'alerte. Hugues Gascan est directeur de recherche et responsable d'une unité de l'Inserm au CHU d'Angers. En 2003, il recrute deux personnes proches d'un groupe de yoga tantrique baptisé Ashram Shambala. Son laboratoire est peu à peu déstabilisé et doit même fermer en 2010. Il veut comprendre et s'intéresse à ce groupe ainsi qu'au Misa. D'abord seul, puis avec un groupe de collègues.

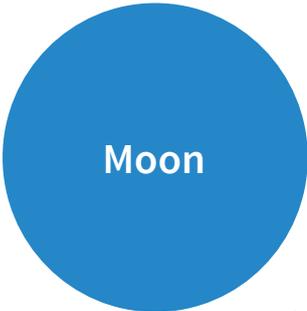
Il découvre que le Misa est présent dans 34 pays, avec des organisations spécifiques, et que la tête de proue est en France. Des associations de lutte contre les dérives sectaires ont l'œil sur ce mouvement tentaculaire. Mais il y a très peu de signalements en France. Ce qui intrigue Hugues Gascan. Il investigate et, pour passer à la vitesse supérieure, crée son propre

groupe d'étude du phénomène sectaire (GéPS). En épluchant la presse internationale, il trouve de nombreux témoignages de victimes en Argentine, Nouvelle-Zélande ou encore Australie. Et comprend que Bivolaru, le chef du Misa, faisait venir ses « proies » de l'étranger pour leur « offrir une initiation » (autrement dit les abuser sexuellement) en évitant d'impliquer des Françaises dans ses pratiques. Il est évidemment plus difficile pour des victimes, de retour chez elles à des milliers de kilomètres, de faire valoir un préjudice et de porter plainte. Alors, il y a deux ans, avec une collègue, il a recueilli ces témoignages de femmes un par un, les a fait traduire et les a soumis à la Miviludes qui, dit-il, « a fait un travail remarquable ». Le dossier a été confié à la Cellule d'assistance et d'intervention en matière de dérives sectaires (Caimades).

De nombreux policiers ont alors été mobilisés sur cette affaire hors normes qui a conduit, ce 28 novembre, à un coup de filet avec 41 interpellations dont celle du gourou, décrit comme un érudit ambivalent, auteur de textes complotistes, un homme à deux visages.

Mais aujourd'hui, Hugues Gascan en est persuadé, les victimes qu'il a contactées ne représentent qu'une petite partie de l'iceberg. « Elles craignent des représailles pour elles, et pour leur famille. Très peu se sont manifestées ». Gregorian Bivolaru lui-même affirme avoir couché avec plus de 1000 femmes. A défaut de plaintes, des regroupements de femmes luttant contre les pratiques tantriques semblent émerger. ■

(Source : Le Point, 12.12.2023)



Moon

## L'Eglise de l'Unification sous surveillance renforcée ■ Japon

■ Le parlement japonais vient d'adopter une loi visant à surveiller les avoirs de la controversée Eglise de l'Unification. L'objectif est d'éviter qu'elle ne transfère à l'étranger les actifs nécessaires à indemniser les victimes de ses pratiques répréhensibles.

En octobre dernier, à l'issue d'une enquête, le gouvernement japonais a annoncé vouloir demander à la justice la dissolution de l'Eglise de l'Unification (aussi appelée secte Moon) qui fait l'objet d'une attention particulière depuis

l'assassinat de l'ancien Premier ministre Shinzo Abe, en juillet 2022. Il est notamment reproché à cette organisation d'avoir « obligé des gens à faire des dons importants » et « d'avoir restreint leurs libertés ». Plusieurs plaintes ont été déposées.

En décembre, le parlement japonais a adopté une nouvelle loi afin que l'Eglise de l'Unification ne puisse pas céder ses biens immobiliers et qu'elle ne puisse pas transférer ses actifs à l'étranger, ces derniers pouvant constituer un fond d'indemnisation des vic-

>>>

>>>

times. Une liste détaillée de ses biens et liquidités devra par ailleurs être fournie tous les trois

mois. En attendant un éventuel procès, le centre de soutien juridique du Japon couvre tempo-

rairement les frais des avocats consultés par les plaignants. ■

(Source : Japan Times, 13.12.2023)

## Mouvement Raëlien

### L'ancien chanteur devenu gourou d'une secte mondiale ■ France

■ A l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire du mouvement raëlien, *La Montagne* revient sur l'itinéraire de Claude Vorilhon, son gourou fondateur. L'ex-chanteur, qui dit avoir été en contact avec des extraterrestres et être le demi-frère de Jésus, maîtrise l'art d'attirer l'attention.

Un jour de 1973, Claude Vorilhon, qui rêvait de faire carrière dans la chanson (il a à son actif plusieurs 45 tours), devenu ensuite pilote de course et patron d'un magazine spécialisé dans l'automobile, soutient avoir été en contact avec des extra-terrestres au sommet du Puy de la Vache, un des nombreux volcans d'Auvergne. Prophète autoproclamé, Raël, qui dit être le demi-frère de Jésus, se dit investi d'une mission : construire une ambassade en vue de célébrer le retour des extraterrestres. Une annonce qu'il fera sur le plateau du *Grand Échiquier*, émission très populaire à l'époque. Dès lors, son mouvement connaîtra une croissance très rapide, devenant une vraie machine à cash. De l'argent versé par les membres qui participent à des ateliers de « méditation sensuelle » mais qui versent aussi une partie de leurs salaires dans le projet de créations de l'ambassade qui doit

être dédiée aux « Elohims », les créatures venues d'ailleurs.

Les années passent et Raël, aux tenues extravagantes, parcourt la planète pour porter sa bonne parole. Particulièrement au Canada où son mouvement prendra de l'ampleur. Quand il revient dans sa région natale, c'est au volant de voitures de luxe, toujours entouré de jeunes femmes. En 1995, son mouvement qui encourage l'éveil sexuel des enfants par leurs parents, est classé « secte dangereuse ». Sentant que les choses se compliquent pour lui en France, il s'exile au Québec mais revient en Auvergne en 2000. A un ami, animateur de radio, il confiera n'avoir jamais vu de soucoupe volante et qu'il n'avait jamais rencontré Jésus comme il le prétendait. Il confie à cet ami qu'il est favorable au clonage humain. C'est la goutte de trop. Son ami

le dénonce. Raël le poursuivra en justice. En vain.

En 2002, Raël annonce la naissance du premier bébé cloné. Manipulation orchestrée par Clonaid, société basée à Las-Vegas, liée à la secte, qui entamera considérablement la crédibilité du gourou et du mouvement qui continuera, malgré tout, à prospérer au Canada. Ce mouvement compterait 100 000 adeptes répartis dans 120 pays, mais peinerait à en recruter de nouveaux membres. Récemment, la secte a tenté d'organiser des conférences en France. Le 12 décembre, l'une d'elles était prévue à Annecy dans le cadre des célébrations des 50 ans du mouvement. Le responsable de l'hôtel, expliquant que la réservation avait été faite sous un autre nom, a préféré annuler la location de la salle. ■

(Sources : la Montagne & La République du Centre, 16.12.2023)

## A écouter

### Les dérives sectaires du mouvement raélien, *Complorama*, 12.12.2023



■ Fondée par Claude Vorilhon, chanteur en quête de notoriété devenu prophète autoproclamé, la secte Raël a fêté ses 50 ans ce 13 décembre. L'occasion pour *Complorama* de revenir sur sa genèse et sa trajectoire.

58<sup>e</sup> épisode avec Rudy Reichstadt, directeur de Conspiracy Watch et Tristan Mendès France, maître de conférence et membre de l'Observatoire du conspirationnisme.

Ecouter le podcast sur le site franceinfo.fr, l'application Radio France, Apple podcasts, Podcast Addict, Sopify ou Deezer. ■

(Source : Radio France, 12.12.2023)

### Cédric Malayi, l'ex-fidèle de Paul Mukendi, fait profil bas ■ Canada

#### Parole de vie

■ Condamné en 2021 à 10 ans de prison pour deux agressions sexuelles, le révérend Paul Mukendi a fui la justice canadienne en se réfugiant dans son pays d'origine. Son remplaçant, Cédric Malayi, comparait pour sa part ce 8 décembre devant la justice du Québec pour avoir dévoilé l'identité d'une des victimes. Ayant aujourd'hui tourné le dos au Centre évangélique Parole de vie et présenté ses excuses, il sera fixé sur son sort en mars prochain.

Alors qu'il prêchait au sein de l'église Parole de vie, le pasteur Cédric Malayi a nommé l'une des plaignantes contre Mukendi, son mentor. Sauf que l'identité de cette dernière était protégée par une ordonnance de la Cour. Malayi a aussi, à l'occasion de cette célébration, ouvertement critiqué la justice. Mukendi a fui la justice canadienne et se cache en République démocratique du Congo, son pays d'origine, d'où il ne peut être extradé faute de traité. La victime, elle, a alors été harcelée et menacée par les adeptes du révérend qui continuent à croire en son innocence.

Depuis, Cédric Malayi, a reconnu avoir transgressé la loi. Il a quitté l'église et a déménagé en Ontario, par crainte des représailles. Il a repris contact avec sa famille et espère retrouver une vie normale.

Ce 8 décembre, devant le tribunal, c'est un homme en sanglots qui a comparu. Celui qui avait été embauché au Centre évangélique en 2013 et y a travaillé 10 ans, s'est dit « blessé et déprimé ». Il a raconté « l'emprise » qu'exerçait Mukendi sur lui et les adeptes, « les abus de pouvoir, les manipulations et le contrôle ». Puis il a expliqué le processus qui l'a mené à partir du Centre évangélique pour rejoindre une église plus traditionnelle, « parce qu'il était à la mauvaise place ». Avant de se montrer très repentant devant le juge et de présenter ses excuses : « je n'aurais pas dû faire cela. La victime avait besoin d'empathie et un espace pour guérir. J'ai ajouté à sa douleur, je suis désolé, j'ai un fardeau sur moi ».

Vu ce contexte, l'avocate de la défense a demandé pour son

client, qui souhaite poursuivre des études de théologie dans une école de Californie pour ensuite venir en aide aux personnes endoctrinées, « une absolution inconditionnelle ». Saluant « le courage » de son client qui est venu témoigner et « le cheminement qu'il a parcouru », elle estime que « sa responsabilité morale doit être atténuée ».

Le procureur, lui, a requis une peine de six mois à purger dans la collectivité avec une probation de trois ans rappelant « qu'il y avait une certaine préméditation à son geste au moment de nommer la victime. Il l'a traitée de menteuse et a écorché la tenue du procès et les éléments de preuve ». La juge rendra sa décision en mars prochain. ■

(Sources : Le Soleil & Le Journal de Québec, 8.12.2023)

## Scientologie

### 11 scientologues accusés de fraude fiscale ■ Hongrie

■ En Hongrie, les responsables financiers de l'Église de Scientologie ont été accusés de s'être soustraits à une partie de la TVA dont ils étaient redevables. Ils auraient ainsi détourné l'équivalent de plus de 1,5 M€.

Onze personnes appartenant à l'Église de Scientologie ont été inculpées dans une affaire de fraude fiscale en Hongrie. Le bureau du procureur de Budapest a annoncé que les gestionnaires financiers de certaines unités organisationnelles de l'église n'ont pas dûment déclaré leurs activités économiques (cours, vente

de livres, stages de désintoxication...) entre 2012 et 2017. Ils les ont fait passer pour des dons exonérés d'impôts. Ils auraient ainsi fraudé 600 millions de forints, soit environ 1,56 millions d'euros. Six femmes et cinq hommes ont échappé d'amendes et de peines d'emprisonnement. L'un d'eux a aussi reçu une interdiction d'exercer la

profession de comptable.

L'Église de Scientologie n'est pas officiellement classée comme église en Hongrie et figure depuis des années sur la liste des organisations présentant un risque pour la sécurité nationale. ■

(Source : Remix News, 12.12.2023)

## Témoins de Jéhovah

### L'association des victimes des Témoins de Jéhovah remporte une bataille ■ Espagne

■ En Espagne, les Témoins de Jéhovah viennent de perdre une bataille judiciaire contre l'association des victimes qui les accusait « de pratiques nuisibles ». Le tribunal de Torrejón de Ardoz a rejeté la requête des Témoins qui demandaient la dissolution de l'association.

Dans une résolution détaillée, le juge a expliqué que les plaignants avaient le droit de critiquer publiquement les Témoins en relatant des cas réels de comportements sectaires comme l'ostracisme envers les expulsés, la dissimulation d'abus sexuels ou encore le refus de transfusion sanguine. Le juge a estimé que « les victimes

n'ont pas cherché à attaquer la congrégation mais simplement à partager leurs expériences et elles n'ont pas incité à la haine. Les critiques émises n'étaient pas disproportionnées et ne violaient pas le droit à l'honneur des Témoins ». Le juge a conclu que « qualifier les Témoins de secte était légitime au vu des comporte-

ments observés en Espagne mais aussi à l'étranger ». Les Témoins de Jéhovah, qui avaient demandé la dissolution de l'association de victimes et une indemnisation de 25 000 €, ont ainsi été déboutés. Ils peuvent faire appel devant l'Audiencia de Madrid et le Tribunal suprême. ■

(Source : ElDiario, 14.12.2023)

## A écouter

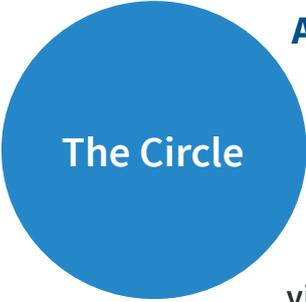
### Dans les yeux d'Olivier, Europe 1, 05.12.2023



■ Née et élevée dans une famille de témoins de Jéhovah, Aurélie a décidé de quitter la communauté à l'adolescence. Aujourd'hui âgée de 29 ans, cette Toulousaine raconte ses souvenirs d'enfance, l'incompréhension de ses proches quant à sa décision, sa libération et comment elle s'est redécouverte femme. ■

(Source : Europe 1, 05.12.2023)

Pour écouter le podcast : <https://www.europe1.fr/emissions/La-libre-antenne/elevee-chez-les-temoins-de-jehovah-aurelie-a-fait-le-choix-den-partir-des-ladolence-4218264>



## The Circle

### Acteur et gourou, Nathan Clasing Horse maintenu en détention ■ Etats-Unis

■ Acteur du film oscarisé *Danse avec les loups*, Nathan Clasing Horse est aussi le chef spirituel d'une secte connue sous le nom de « The Circle ». Il est accusé de 18 crimes liés à des abus sexuels. La Haute Cour du Nevada vient de décider son maintien en détention.

Autoproclamé guérisseur doté de pouvoirs et capable de communiquer avec des êtres supérieurs, Nathan Clasing Horse, 47 ans, est accusé d'avoir profité de sa situation pour abuser sexuellement de femmes vulnérables et de jeunes indigènes mineures. Il est également prévenu d'enlèvement d'enfants et de maltraitance. En détention depuis son arrestation, en janvier 2023, dans sa maison

de Las Vegas qu'il partageait avec 5 épouses, il a fait appel de l'acte d'accusation. Ses avocats ont notamment fait valoir que les actes sexuels étaient consentis. La cour suprême du Nevada a rejeté sa requête. Il est donc maintenu en détention provisoire. Selon les autorités, il se serait fait un nom parmi les tribus après sa participation au film *Danse avec les loups*. Il se serait fait passer pour

un « médecin » et aurait voyagé à travers l'Amérique du Nord pour organiser des cérémonies de guérison. Et ce, durant des décennies. Des victimes auraient été identifiées dans le Nevada, où il résidait, mais aussi le Montana et le Dakota. L'une des plaignantes avait 14 ans au moment des faits reprochés. ■

(Source : AP News, 19.12.2023)

## Mouvance bouddhiste

### Le bouddhisme officiellement reconnu ■ Belgique

■ En Belgique, le bouddhisme devient la huitième conception philosophique officiellement reconnue. Porté au gouvernement par la coalition Vivaldi<sup>1</sup>, le projet de loi instaurant cette reconnaissance répondait à une demande de l'Union bouddhique belge (UBB) depuis 2006.

Selon le Centre d'études tibétaines, le bouddhisme comptait environ 30 000 adeptes en Belgique dans les années 2000. Ils seraient aujourd'hui entre 150 000 et 185 000. Pour la journaliste Ludivine Ponciau, ces chiffres sont toutefois à relativiser. Elle rappelle en effet que « la Belgique ne pratique pas de recensement officiel des convictions de ses citoyens ». Un élément chiffrable en revanche : 40 associations sont affiliées à l'UBB (Union bouddhiste de Belgique) et 60 centres dédiés ont ouvert sur le territoire. Le sociologue Bernard de Backer distingue deux tendances : un bouddhisme électif, auquel ont adhéré des individus issus d'une autre tradition religieuse, dont même parfois des agnostiques et des athées, et un bouddhisme hé-

rité de sa communauté d'appartenance.

En tout cas, tous ceux qui se reconnaissent dans le bouddhisme seront bientôt considérés comme membres de la huitième conception philosophique reconnue dans le royaume, aux côtés de 6 cultes officiels (catholique, islamique, orthodoxe, israélite, protestant-évangélique et anglican) et de la laïcité organisée.

#### Huitième conception philosophique du pays

Le texte prévoit une reconnaissance du bouddhisme en tant que philosophie non confessionnelle et non comme religion. Ce qui signifie qu'en termes d'aides financières, tout se jouera à l'échelon fédéral qui garde la main. Les différents centres implantés sur le

territoire ne pourront pas faire de demandes de subsides supplémentaires auprès des Provinces. Reste que, de tous les donateurs, c'est le fédéral qui se montre le plus généreux. Il dépense chaque année 110 millions d'euros pour les salaires et pensions des ministres des cultes et délégués des communautés philosophiques non confessionnelles... Et depuis 2008, l'UBB perçoit ainsi une rente de 200 000 € par an pour l'aider à se structurer en vue de cette reconnaissance. De quoi faire des envieux. Le Forum hindou de Belgique et les Témoins de Jéhovah ont d'ores et déjà introduit des demandes de reconnaissance. ■

(Source : Le Vif, 7.12.2023)

1. Coalition gouvernementale qui réunit les partis socialistes, libéraux, écologistes et les chrétiens-démocrates flamands.

## L'ex-lama bouddhiste condamné pour viols en Auvergne ■ France

■ Jean-Louis Blanchet, alias « Lama Yeshé Nyingpo » a été condamné par la cour criminelle de Riom à 5 ans de prison dont 3 avec sursis. Il était accusé de viols par deux anciennes disciples de la communauté bouddhiste du Bost, située à Biollet, en Auvergne, dont il était le guide spirituel.

A 71 ans, 20 ans après les faits qui lui étaient reprochés, l'ex haut dignitaire religieux comparaisait libre devant la cour d'assises du Puy-de-Dôme, ces 14 et 15 décembre. Mains croisées sur les genoux, tête penchée, l'homme cultive une allure plus que modeste. Et nie les faits. La salle est comble. Et pour cause : c'est la première fois que la communauté du plus grand monastère bouddhiste d'Europe est mise en cause dans ce genre d'affaires. Le septuagénaire est accusé d'avoir fait vivre un enfer à deux jeunes stagiaires en leur imposant des

relations sexuelles répétées. « Sans violence physique » a fait ressortir l'instruction, « mais en usant de manipulations et de son influence pour soumettre ses victimes ». Dépeint comme autoritaire et colérique, l'orateur charismatique aurait constitué autour de lui un cercle fermé de fidèles et de « groupies ». L'ex-figure du bouddhisme tibétain a toujours réfuté toute emprise et affirmé que les deux jeunes femmes « étaient en demande » parlant même de « quasi-supplication ». Il a été révoqué par ses pairs en 2008

pour avoir transgressé ses vœux monastiques. Mais là, il n'est plus seulement question d'avoir bafoué ses engagements de chasteté. Pour le juge, « le maître et les deux disciples n'étaient pas sur le même pied d'égalité » soulignant le « profil fragile et vulnérable » des deux jeunes femmes à l'époque. Jean-Louis Blanchet a été condamné à 5 ans d'emprisonnement dont 3 avec sursis. ■

(Sources : Le Parisien, 14.12.2023 & Marianne, 16.12.2023)

### Mouvance protestante

## Vertigineuse poussée évangélique ■ Brésil

■ Dans le plus grand pays catholique du monde, l'Eglise romaine pourrait se retrouver en minorité d'ici 10 ans. Malgré leurs liens avec les narcotrafiquants et les scandales impliquant leurs leaders, les évangéliques s'imposent de façon vertigineuse. C'est ce que révèle une enquête parue dans *Le Monde*.

126 mètres de long, 55 de haut (2 fois le Christ de Rio), 10 000 places assises, 210 millions d'euros d'investissement... Inauguré en 2014 au cœur de Sao Paulo, par l'Eglise universelle du royaume de Dieu, le Temple de Salomon est aujourd'hui le plus grand édifice religieux du Brésil. Cet édifice colossal illustre, à lui seul, l'ascension fulgurante des évangéliques au Brésil. Dans les années 70, le pays comptait 91 %

de catholiques et 5 % de protestants. Aujourd'hui, le rapport est de 50 % contre 31 %, soit 66 millions de réformés sur les 210 millions d'habitants que compte le pays, selon l'institut Datafolha. A ce rythme, l'église catholique pourrait se retrouver minoritaire dès 2032. Tous s'accordent à dire que cet essor n'est pas en soi une menace pour la démocratie. Il participe du pluralisme religieux. Le vrai danger vient des pasteurs

fondamentalistes qui instrumentalisent la foi, la politique et les électeurs.

### Un électorat imperméable aux scandales

Car rien ne semble perturber cet électorat. Pourtant, les scandales ne manquent pas : le presbytérien Milton Ribeiro (ministre de l'Education de Bolsonaro) a été poursuivi pour des pots-de-vin ; la députée pentecôtiste Florde-lis dos Santos de Souza, mère

>>>

>>>

adoptive de 51 enfants, a été emprisonnée pour avoir orchestré l'assassinat de son mari. Que dire d'Edir Macedo, fondateur et chef suprême de l'Eglise universelle ? A 78 ans, celui dont le magazine *Forbes* estime la fortune à 1,2 milliard d'euros est régulièrement accusé de charlatanisme, blanchiment d'argent et évasion fiscale... Mais celui qui s'est rangé derrière Bolsonaro et qui a clamé que « le Covid-19 était une tactique de Satan pour semer l'effroi » n'a jamais été condamné... Et dans leur croisade contre le satanisme, les pasteurs extrémistes reçoivent parfois l'appui de trafiquants de drogue, « parce que dans l'écosystème des favelas, trafic et Eglises cohabitent » rappelle le sociologue Diogo Silva Correa.

Arrivé au pouvoir après une vaste offensive de fake news contre son adversaire, Bolsonaro n'a pas déçu ses admirateurs : il a placé des ministres évangéliques à l'Éducation, à la Justice et au ministère de la Famille et des Droits de l'homme. A la tête de ce dernier, l'ancienne avocate et pasteur de l'Eglise quadrangulaire, Damara Alves, prétend avoir croisé Jésus mais surtout, celle qui voulait convertir les païens est

soupçonnée d'enlèvement et séquestration d'enfants indigènes... Bolsonaro a également effacé une dette de 260 M€ due par les Eglises évangéliques et maintenu ouverts les lieux de culte durant la pandémie de Covid-19.

### **1 049 temples en 1970, 109 560 en 2019**

Avec son slogan « le Brésil au-dessus de tout, Dieu au-dessus de tous », le capitaine, comme on le surnomme, a su séduire les pasteurs extrémistes qui ont vu en lui l'occasion de faire avancer leur projet de pouvoir, voire l'avènement « d'une nation évangélique ». Ainsi confortées dans leurs convictions, certaines Eglises se taillent de véritables empires médiatiques (comme *TV Record*, 2<sup>e</sup> plus grande chaîne du pays) et envahissent les réseaux sociaux. Même si la gauche s'en irrite, de nombreux pasteurs diffusent ainsi leurs positions conservatrices, sinon rétrogrades. Ils ne font pas mystère de leur position antigay et anti-avortement entre autres. Pendant longtemps, cette déferlante a été silencieuse. Elle ne l'est plus. Le marché de la foi a explosé. Les congrégations disposent de leurs

cafés, de leurs boutiques, de leurs maisons d'édition (chaque église possède son label) et même de leurs sex-shops.

La progression des évangéliques est vertigineuse. Et ce n'est pas une vue de l'esprit. Pour preuve : 1 049 temples recensés en 1970, 109 560 en 2019 selon une étude publiée par l'université de Sao Paulo. Il faut dire que, à la différence des catholiques, « n'importe quel évangélique peut ouvrir son église sans en référer à une autorité », rappelle le sociologue Valdinei Ferreira. « Certaines années, il s'en est ouvert jusqu'à 14 000, soit 38 par jour » ! Dans cette galaxie hétéroclite, on retrouve surtout les Assemblées de Dieu, l'Eglise baptiste, la Congrégation chrétienne et l'Eglise universelle. Toutes ont un point commun : « les fidèles y trouvent un culte chaleureux, musical, extatique... Autrement plus palpitant que la lourde pompe vaticane », poursuit le sociologue. Mais surtout, ces Eglises ont leurs propres banques. Car la proximité avec Dieu n'est pas gratuite. Et les fidèles sont lourdement incités à verser une dîme à leur ministère. ■

(Source : *Le Monde*, 10.12.2023)

Néo-  
chamanisme

## **Dérives sectaires en Catalogne ■ Espagne**

■ Un père français a porté plainte, fin novembre, contre son ex-femme qu'il l'accuse de ne pas avoir protégé leur jeune fils en le faisant participer à des séjours, en Espagne, comportant consommation de substances psychotiques et rituels déments.

>>>

>>>

Expatrié à Barcelone depuis 15 ans, celui qui s'est confié au magazine *Equinox* et qu'on appellera Arnaud, sait que son ex-conjointe participe régulièrement à des séjours, avec d'autres Français, au sein d'une communauté au cœur des montagnes de la Garrotxa. Là, les personnes peuvent librement consommer des substances psychotiques, interdites en France mais tolérées dans la péninsule ibérique « pour un usage personnel, sans vente ni partage ». Parmi elles : des breuvages d'ayahuasca (une liane clandestine d'Amazonie), du Kambo (poison sécrété par les grenouilles) ou encore du bufo alvarius (cristaux provenant des glandes d'un crapaud mexicain). Le tout, lors de rituels où « les hommes toucheraient les corps dénudés des femmes en transe pour faire sortir le mal et entrer le bien », raconte-t-il. Et sous couvert de « médecines ancestrales ». Se méfiant de ces « retraites obscures et onéreuses », Arnaud dit avoir, à plusieurs reprises, tenté de dissuader son ex-femme de s'y rendre. Surtout quand, en 2021, il a découvert une photo de son garçon au

milieu d'un groupe, sur un compte Instagram qui n'existe plus mais dont il affirme avoir conservé une capture d'écran.

### **Plainte et signalement pour dérive sectaire**

Cette année-là, il a doublement tiré la sonnette d'alarme et émis un signalement à la Miviludes. Une saisine parmi tant d'autres reçues par la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires qui cite ces stages dans son dernier rapport et pointe des infractions sexuelles en état de vulnérabilité et des consommations de produits pouvant entraîner la mort.

Ce mois de novembre, choqué par les propos de son fils aujourd'hui âgé de 8 ans, lui parlant « de la paix qui lave » ou encore de « détoxification à faire à jeun avec une bassine à côté pour vomir », il a porté plainte auprès des Mossos d'Esquadra (force de police autonome de Catalogne) contre son ex-femme pour ne pas avoir protégé leur fils des rites déments et de la doctrine de cette organisation. Plainte qu'*Equinox* a pu consulter.

Interrogé, le groupement visé par la plainte dit « être parfaitement transparent ». S'il opère en Catalogne, « c'est parce que c'est légal » et affirme « qu'on ne peut pas parler de trafic puisqu'il n'y a pas de vente, ni même de drogues puisqu'il n'y a pas d'addiction ». Il nie également la présence d'enfants lors des cérémonies soulignant faire remplir des fiches de renseignements avant les séjours. Pour ces organisateurs, qui avouent « n'avoir ni diplômes, ni formations mais avoir appris auprès de chamans dans la jungle amazonienne », il s'agirait juste « de techniques de développement personnel et de compréhension de soi, sans apologie, ni emprise ». Un avis que ne partage pas l'avocat spécialisé Manuel Roig : « ces séjours facilitent la consommation illégale de drogues toxiques. Des gens payent, donc ils achètent. C'est ce qu'on appelle un trafic ».

L'affaire est entre les mains de la justice. Arnaud, lui, souhaite que son fils ne retourne jamais là-bas. ■

(Source : *Equinox*, 8.12.2023)

Paranormal

## **Le magnétiseur de la Sarthe condamné à 20 ans de prison**

### **■ France**

■ Ce vendredi 15 décembre, à l'issue de 3 jours de procès, la cour d'assise de la Sarthe a condamné Jean-Maurice Latsague à 20 ans de réclusion criminelle. Agé de 85 ans, déjà condamné à deux reprises, ce magnétiseur aux pratiques peu conventionnelles était accusé de viols.

>>>

>>>

Il se dit magnétiseur guérisseur. Un don qu'il aurait découvert alors qu'il avait une dizaine d'années. Ancien agriculteur, il exerçait dans une ferme isolée, à Saint-Paul-le-Gaultier, dans le nord de la Sarthe. Cet octogénaire ne prenait aucune rémunération, tout le monde en convient. Mais entre 2017 et 2020, plusieurs femmes ont été bouleversées de devoir se déshabiller... Et plus encore, constatant alors que l'homme était trempé de sueur.

Quatre ont porté plainte pour viol et 2 d'entre elles étaient présentes lors du procès qui s'est tenu devant la cour d'assise au Mans, du 13 au 15 décembre 2023.

A la barre, le vieil homme, béquille à portée de main, a cherché à donner une bonne image de lui, à se montrer « savant » quand il en avait l'opportunité, et à se victimiser. Mais face aux questions du président, son audition est apparue sélective. A l'évocation des actes sexuels décrits par les victimes,

l'octogénaire s'est montré beaucoup moins loquace.

Déjà condamné pour viols incestueux sur ses filles en 1994 et pour agressions sexuelles en février 2023, il a été reconnu coupable de l'intégralité des faits qui lui étaient reprochés. Conformément aux réquisitions de l'avocat général, il a été condamné à 20 ans de réclusion criminelle. ■

(Sources : Ouest-France, 14 et 15.12.2023)

## Lithothérapie dans un hôpital pour enfants malades ■ Canada

PSNC

■ Une travailleuse sociale a proposé des cristaux de lithothérapie à des enfants cancéreux dans un hôpital québécois ; elle a également bénéficié d'une bourse de l'hôpital pour rédiger un livre sur ce sujet, qui a ensuite été mis à disposition des patients.

Lynda Blanchette, travailleuse sociale aujourd'hui à la retraite, a distribué des « cristaux guérisseurs » à des enfants cancéreux du Montreal Children's Hospital, un hôpital pour enfant. Ainsi, jusqu'à sa retraite en 2019, elle aurait graduellement mis en place, de sa propre initiative, un programme de lithothérapie au sein du département où elle exerçait.

Comme le rappelle l'ordre, la fonction d'un travailleur social est « d'évaluer le fonctionnement social d'un patient, élaborer un plan d'intervention et de s'assurer de sa mise en place ». Mme Blanchette était donc amenée à réaliser des rencontres d'intervention avec les familles des

jeunes patients du département d'hémo-oncologie. Néanmoins, pendant ces rendez-vous, cette employée de l'équipe multidisciplinaire remettait des pierres « guérisseuses » aux enfants cancéreux ; elle estimait par exemple que l'aventurine permettait d'alléger les nausées secondaires à la chimiothérapie.

Mme Blanchette a également rédigé un livre de lithothérapie, *Pierres d'Espoir*, avec l'approbation de l'hôpital. Elle avait reçu une bourse de la Fondation du Children's hospital pour ce projet. Les livres, aujourd'hui retirés, étaient mis à disposition des patients dans le département. L'hôpital aurait accepté cette ini-

tiative pour apporter du réconfort aux enfants, au même titre que d'autres pratiques déjà proposées, comme la zoothérapie ou la musicothérapie. Comme le personnel de l'hôpital l'a récemment découvert, ce livre, destiné aux enfants, reliait des informations fausses et dangereuses. Il y est notamment suggéré que les PSNC comme la lithothérapie pourraient être des alternatives aux traitements médicaux. Le Journal de Montréal révèle que Mme Blanchette fait partie de l'Institut Mandala du Bouddha de la Médecine, une organisation visant à faire la promotion de lithothérapie.

L'Ordre des travailleurs sociaux du Québec a ouvert une enquête

>>>

>>>

sur la situation de Mme Blanchette. Elle risque des poursuites disciplinaires, pouvant aboutir à des sanctions telles qu'une amende ou une radiation. En effet, les pratiques des membres de cet Ordre doivent être fondées sur des théories reconnues scientifiquement, sans compter qu'ils ne sont pas formés pour se prononcer sur des problèmes de santé physiques. Comme le rappelle

l'Ordre, s'il est important de tenir compte des croyances du patient, les travailleurs sociaux ne doivent jamais suggérer d'avoir recours à des pratiques fondées sur des théories non reconnues scientifiquement, comme l'astrologie ou la lithothérapie.

Après une enquête menée au sein du Children's, le *Journal de Montréal* révèle également la présence de bracelets de lithérapies,

entre autres articles ésotériques, dans les boutiques-cadeaux de l'hôpital. Interrogé, l'hôpital assure qu'une vérification va être faite et précise : que « si les cristaux vendus par les commerçants sont présentés comme ayant des propriétés médicinales, nous allons demander leur retrait ». ■

(Sources : *Journal de Montréal*, 14.12.2023, 15.12.2023, 18.12.2023, *CTV News Montreal*, 15.12.2023)

## Intégration des PSNC dans le système de santé ■ France

### ■ Le 18 décembre, le *Figaro* a publié deux tribunes tentant d'éclairer la question de l'intégration des PSNC dans le système de soins.

D'un côté, une tribune « contre », proposée par le collectif NoFake-Med et signée, entre autres, par l'UNADFI, les Ordres des masseurs-kinésithérapeutes, des sage-femmes et des infirmiers, le GEM-PPI, le CCMM, des chercheurs experts du sujet, comme Edzard Ernt et Nicolas Pinsault, ainsi que des médecins et des acteurs de la lutte contre les dérives thérapeutiques et sectaires.

Cette tribune souligne que la popularité des PSNC est souvent associée à « une méconnaissance de la philosophie qui les sous-tend, et de leur absence d'efficacité au-delà d'un effet contextuel ». A l'inverse, ces pratiques sont souvent considérées comme particulièrement sûres, ce qui en masque les risques réels, comme des effets indésirables parfois graves et des dérives thérapeutiques ou sectaires. Le texte rappelle que « les risques doivent

toujours être appréciés au regard des bénéfices attendus. Ceux liés aux PSNC sont donc inadmissibles au vu de l'inutilité de ces derniers ». Si la tribune insiste sur la nécessité de respecter les choix des malades, elle rappelle que cette décision doit être éclairée. Il est notamment primordial que les patients consultent des professionnels de santé en pouvant avoir confiance dans leurs connaissances et leurs compétences : « Les malades ont le droit, quand ils se tournent vers un professionnel de santé, un hôpital, un lieu de soins, de savoir qu'ils seront pris en charge par des professionnels de santé, proposant des soins consciencieux, dévoués, et fondés sur les données acquises de la science. » Que répondre, alors, aux vœux d'intégration des PSNC ? La tribune est sans équivoque : « se fier à ce qui a fait ses preuves, donner des moyens à la

recherche, poursuivre les évaluations, s'appuyer sur le travail social, ne pas délaisser la santé mentale, améliorer la prévention, et tenir à distance les groupes de pression, qu'ils émanent des firmes pharmaceutiques ou des promoteurs de pratiques ésotériques, coûteuses et parfois dangereuses.»

La tribune « pour » est, elle, signée par 4 membres du Collège universitaire interdisciplinaire de médecine intégrative et thérapies complémentaires (CUMIC), tous médecins. Selon les membres de cette organisation, l'usage inadéquat de certaines PSNC serait plus à risque que les PSNC en elles-mêmes... oubliant donc les fondements idéologiques dangereux inhérents à ces pratiques. Le CUMIC nie également l'augmentation du recours aux PSNC repérée par la Miviludes, des associations comme l'UNADFI, plusieurs études et son-

>>>

>>>

dages, et divers médias. Devant la demande des patients, le CUMIC souhaite l'encadrement des PSNC pour garantir un accès sécurisé à ces pratiques. Réduire la demande

des patients à un souhait de PSNC permet d'omettre leurs réelles attentes : plus d'écoute, d'empathie, de temps avec leurs médecins, sans oublier la transparence, no-

tamment quant à l'efficacité réelle des pratiques proposées. ■

(Source : Le Figaro Santé, 18.12.2023)

## L'ordre des infirmiers se positionne contre les dérives en santé ■ France

### ■ Dans un communiqué publié le 18 décembre, l'ordre alerte sur les risques associés aux PSNC et souligne les obligations déontologiques des infirmiers.

Le communiqué du CNOI fait notamment référence au code de déontologie, qui atteste que les infirmiers ont pour mission de pratiquer des soins « fondés sur les données acquises de la science », ne doivent pas « conseiller ni proposer au patient ou à son entourage, comme salubre ou sans danger, un remède ou un procédé illusoire ou insuffisamment éprouvé » et que « toute pratique de charlatanisme

leur est « interdite ».

12 fiches informatives sur des PSNC ont notamment été rédigées pour aiguiller les infirmiers et infirmières : sont concernées l'art-thérapie, l'auriculothérapie, le décodage biologique, la fasciathérapie, l'hypnose Ericksonienne, la médecine anthroposophique, la médecine intégrative, la méditation de pleine conscience, la naturopathie,

la réflexologie, la sophrologie et la thérapie transgénérationnelles. Elles analysent l'historique de la pratique, les théories associées, les données disponibles sur son efficacité et le positionnement de plusieurs institutions sur cette pratique. ■

(Sources : CNOI, 18.12.2023 & L'Express, 21.12.2023)

## Un naturopathe condamné à 12 ans de réclusion pour viols ■ France

### ■ La cour criminelle du Rhône a condamné, ce 8 décembre 2023, un naturopathe qui avait pignon sur rue à 12 ans de réclusion pour viols et agressions sexuelles.

Depuis 2014, une quinzaine de femmes ont porté plainte contre cet herboriste lyonnais. Accusé d'agressions sexuelles, le septuagénaire avait été condamné, une première fois en 2021, à trois ans de prison dont un avec sursis. Sous contrôle judiciaire, il a poursuivi son activité prenant quelques libertés avec ses clientes, pour profiter sexuellement de leurs corps, sous couvert d'exécuter des massages

lymphatiques. Il a cette fois écopé de 12 ans de réclusion, pour deux viols et six agressions sexuelles, avec interdiction définitive d'exercer toute activité en lien avec les soins à la personne. Originaire de Turquie, Mustafa Sat est titulaire d'un diplôme universitaire de phytothérapie obtenu à l'université Lyon 1. Il dit avoir ensuite effectué une formation en naturopathie et iridologie et travaillé comme

professeur de biologie dans un lycée d'Istanbul avant de se lancer en 1987 comme herboriste dans le 2<sup>e</sup> arrondissement de Lyon. L'autorité que lui conférait sa fonction au moment des faits dénoncés a été considérée comme facteur aggravant. ■

(Sources : La Tribune de Lyon, 8.12.2023 & Le Figaro : 6.12.2023)

## Condamnation des cyberharceleurs d'un médecin ■ France

### ■ 11 opposants aux vaccins ayant participé à du cyberharcèlement ont été condamnés.

Le tribunal correctionnel de Paris a condamné 11 cyberharceleurs à 4 à 6 mois de prison, et des amendes de 500 euros pour 10 d'entre eux, pour harcèlement mené sur deux parlementaires et le professeur Michel Slama, médecin du CHU d'Amiens.

Les inculpés sont 7 femmes et 4 hommes de tous âges et tous horizons. Ils se réunissaient sur le canal Telegram, choisissaient des publications sur les réseaux sociaux et postaient massivement des commentaires malveillants.

Comme le rappelle le président

du tribunal dans sa décision, le harcèlement subi avait gravement affecté les vies privées et professionnelles des victimes : stress, troubles du sommeil, autocensure et crainte pour leur sécurité... ■

(Source : France Bleu, 20.13.2023)

## Un congrès de médecine intégrative annulé ■ France

### ■ Le congrès « Intergr Expo », prévu du 17 au 20 décembre à Montpellier, a finalement été annulé.

C'est l'ADFI de Montpellier qui avait repéré la présence de plusieurs intervenants problématiques à ce congrès, comme le Dr Philippe Barthelet, qui devait animer un atelier « homéopathie et spiritualité » ou le médecin anthroposophe Robert Kempenich, président de l'Arema (Association pour la Recherche et l'Enseignement en Médecine

Anthroposophique). L'ADFI a signalé l'évènement à l'Ordre des Médecins, qui lui-même a prévenu la préfecture et l'ARS.

La réservation du palais des congrès a finalement été annulée le 15 décembre, quelques jours avant le début de l'évènement : les organisateurs n'étaient pas joignables pour justifier leur

programmation, et n'avaient versé aucunes arrhes.

Selon l'OPPSI (Observatoire des pratiques professionnelles en santé intégrative), organisateur de l'évènement, les conférences auraient bien eu lieu, mais seulement en visioconférence... ■

(Sources : Le Poing, 15.12.2023 & 19.12.2023 & Midi Libre, 19.12.2023)

## Charles III nomme un homéopathe à la tête de son équipe médicale ■ Grande-Bretagne

### ■ Adeptes de longue date des PSNC, le roi d'Angleterre a nommé un homéopathe à la tête de l'unité responsable de la santé de la famille royale.

L'attrait de Charles III pour les PSNC n'est pas un fait récent : à titre d'exemple, le monarque soutient depuis longtemps des organisations en faveur de l'homéopathie.

Il n'est donc guère surprenant que le roi ait nommé à la tête de son équipe médicale le docteur Michael Dixon, un praticien de 71 ans adepte de plusieurs pratiques alternatives. Plus précisément, ce médecin

assure désormais la gestion des médecins de Buckingham Palace, en charge de la santé du roi et de sa famille. Selon le *Guardian*, pour la première fois, ce poste n'est pas occupé par le médecin traitant du monarque. Comme l'explique Edzard Ernst, expert des PSNC à l'Université d'Exeter, le roi peut choisir librement le responsable du « royal medical household ». Toutefois, le chercheur s'inquiète

de la symbolique de cette décision : « En ce qui concerne les soins médicaux, (le monarque) semble souvent favorable à des gens qui promeuvent des thérapies douteuses ».

Ainsi, le Dr. Dixon a longtemps exercé au sein du système de santé publique britannique, sans chercher à dissimuler un fort penchant pour les PSNC. Le médecin s'est ainsi publiquement positionné en

>>>

>>>

faveur de certaines pratiques, en rédigeant par exemple des articles sur la prétendue efficacité des guérisseurs ou en sous-entendant que des cures d'herbes fortement diluées à l'alcool pourraient tuer les cellules cancéreuses en lien avec des cancers du sein. Le médecin a également affirmé que la science n'était pas parvenue à prouver que l'homéopathie n'était rien de plus qu'un placebo. Cette

position vis-à-vis de l'homéopathie fait particulièrement réagir outre-manche : en effet, il n'est plus possible de prescrire des remèdes homéopathiques au sein du NHS (le système de santé publique britannique) depuis 2017, dont le directeur avait déclaré qu'ils étaient « au mieux un placebo et un mésusage des fonds rares de la NHS ». De plus, des doutes subsistent quant à la véracité du

long CV avancé par le Dr. Dixon. Ce dernier prétend notamment avoir eu des responsabilités au sein d'universités prestigieuses, comme l'UCL, Exeter, ou encore Birmingham... Ce qu'aucune de ces facultés n'a pu confirmer auprès du Times, qui a mené l'enquête. ■

(Sources : The Times, 10.12.2023 & BFMTV, 11.12.2023)

## Une anglaise est décédée pendant une session de paida lajin ■ Grande-Bretagne

■ La femme de 71 ans était atteinte d'un diabète de type 1 et rencontrait d'importantes difficultés pour réaliser ses injections d'insuline en raison d'une peur des aiguilles.

En recherche de traitements alternatifs pour sa maladie, elle avait participé en 2016 à un workshop de paida lajin, une méthode chinoise holistique durant laquelle les patients sont giflés ou se giflent eux-

mêmes de façon répétitive afin « d'évacuer les toxines du sang ». La session avait été conduite par Hongchi Xiao, fondateur du Pailala Institute. L'homme a été arrêté fin novembre à son retour d'Austra-

lie en Angleterre suite à une procédure d'extradition. Il est accusé d'homicide involontaire par négligence grave. ■

(Sources : The Guardian, 30.11.2023, New-York Post, 01.12.2023)

## Dans les coulisses du coaching ■ Suisse

■ Ils nous promettent de devenir meilleur, plus performant ou plus résilient. En quelques séances... et surtout quelques virements bancaires. Ils, ce sont les coachs. Depuis 2010, ils ont envahi notre paysage et les réseaux sociaux. Le journaliste Nicolas Poinot a enquêté pour *La Tribune de Genève*.

Côté face : des promesses séduisantes. Ils prétendent nous guider dans nos parcours, nous remettre en selle après un choc ou faire ressortir nos potentiels les plus cachés. Côté pile : une usine à cash avec de possibles dérives, abus et incompétences en tout genre, susceptibles de générer des déceptions aussi fortes que les attentes qu'on nous laissait miroiter.

En France, un rapport de la Miviludes publié en 2023 a ainsi recensé 173 alertes concernant des pratiques de développement personnel avec une montée en flèche de 10 à 20 % ces deux dernières années. Même constat du côté du Centre contre les manipulations mentales (CCMM) qui a reçu plusieurs plaintes d'anciens clients de coachs et qui a pointé « des outils qui s'apparenteraient à

de la manipulation ». En Suisse, les surveillances officielles semblent moins actives. Deborah Hondius (avocate) et Jean Tschopp (responsable juridique de la Fédération romande des consommateurs) affirment, eux, ne pas avoir entendu parler de plaintes ou enquêtes en cours sur d'éventuels abus. Mais ils s'accordent à dire qu'il y a « un important bruit de fond et que le

>>>

>>>

phénomène est bien présent ». Selon eux, « quand il y a arnaques, manipulations, voire agressions sexuelles, les victimes se figent dans un état de sidération et de culpabilité et ont encore honte d'aller porter plainte ». Ce que confirme Saverio Tormasella (docteur en psychologie clinique) : « on récupère de nombreux patients déboussolés après une mauvaise expérience de coaching. Ils ont souvent payé très cher, ils se sentent floués et ont perdu confiance ».

### Un Far-West moderne

Comment en est-on arrivé là ? Pour Gaël Brulé (professeur de sociologie), « les gens acceptent de moins en moins les difficultés rencontrées sur leur parcours. Il y a une tendance à vouloir des solutions pour aller mieux rapidement. On est passé du droit à être heureux au devoir d'être heureux ». Et certains ont bien compris qu'il y avait dans cette injonction un marché juteux. « On se dit qu'un coach va trouver une solution immédiate, il va être dans l'émotion positive. Alors qu'un psy va investiguer dans votre passé et vous n'avez pas forcément envie de creuser parce que ce serait perçu comme un aveu de faiblesse, voire la preuve qu'on est malade », ajoute celui qui enseigne à la Haute

Ecole de santé de Genève. Il met en garde contre les psychothérapies déguisées « qui entretiennent un niveau d'attente très élevé avec le risque de poursuivre une version infinie de soi qui n'existe pas ».

Le phénomène a débuté dans les années 90, « lorsque des spécialistes autoproclamés venus des Etats-Unis, inspirés de méthodes anglo-saxonnes, ont déclaré qu'il n'y avait plus besoin de pys, qu'il suffisait de poser des objectifs et de suivre des méthodes pour changer une situation, en véhiculant à l'envie qu'il suffit de le vouloir pour le pouvoir », ajoute Saverio Tormasella. Est alors né une sorte de Far-West moderne qui échappe largement à tout cadre légal sérieux. Cette profession n'est en effet pas réglementée en Suisse, comme dans nombre de pays, et elle ne s'appuie sur aucune définition officielle. Des méthodes présentées comme éprouvées scientifiquement sont en fait des méthodes qui évoluent dans des zones grises et peuvent conduire à des dérives. C'est notamment le cas de l'ennéagramme (figure ésotérique) ou de la PNL (Programmation neuro-linguistique) présentées par la Miviludes comme « pratiques à risques ».

### Des certifications non reconnues

Conscientes que l'écosystème du coaching était en train de devenir une jungle, plusieurs forces actives dans le milieu ont cherché à encadrer et structurer cette pratique. C'est notamment le cas de l'EMCC (European Mentoring & coaching Council) et de l'ICF (International Coaching Federation). Cette dernière, qui recensait 26000 coachs en 2018 et le double 5 ans plus tard, ne propose pas de cursus mais définit des référentiels de formation et un code de déontologie. Mais cette valse de certification laisse dubitatif le sociologue Jean-François Amadiou qui rappelle qu'il « ne s'agit pas d'une discipline académique. Ils se délivrent des labels entre eux, hors du système étatique, ce qui n'offre strictement aucune garantie ». Ces pseudo-diplômes ne constituent donc pas un rempart contre des pratiques abusives. Ni contre l'inflation des prix. En Suisse, une séance de coaching est facturée entre 100 et plus de 1000 francs l'heure, une formation pouvant dépasser les 5000 francs. ■

(Source : Tribune de Genève, 18.12.2023)

Sorcellerie

## Sorcellerie : une nouvelle secte ? ■ France

■ Depuis le confinement, sorcellerie et pratiques vaudou gagneraient du terrain.

>>>

>>>

Au micro de *France 2*, une jeune femme raconte ainsi comment, durant 6 ans, elle s'est laissée séduire par ce genre de stages... Qui, au final, lui ont coûté au moins

5 000 €. Ce phénomène inquiète les associations qui luttent contre les dérives sectaires : « On ne peut pas adhérer à ces démarches, qui rejettent la science et les avancées

technologiques, et garder les pieds dans la société normale ». ■

(Source : France Info, 21.12.2023)

## Théories du complot

### La théorie du « complot lunaire » désespère les enseignants

#### ■ France

■ **Aujourd'hui encore, des lycéens affirment à leurs professeurs qu'on n'a jamais marché sur la Lune. Les enseignants doivent redoubler d'efforts pour expliquer, argumenter et contrecarrer ces idées farfelues.**

Cours de physique au lycée professionnel Vauquelin (Paris XIIe). A l'ordre du jour : l'alunissage de la mission Apollo 11, photos à la clé. Un classique. Sauf que ce jour de septembre 2023, deux élèves de terminale soutiennent à leur professeur que Neil Armstrong et Buzz Aldrin n'ont jamais posé un pied sur la lune. Ils alignent des arguments trouvés sur les réseaux sociaux. Impossible de les convaincre. Et le reste de la classe ne réagit pas. En 2023, la théorie dite du « complot lunaire », née dans les années 70 en pleine montée de la défiance envers le gouvernement américain, depuis maintes fois démentie par les astronautes eux-mêmes, circule encore ! Ce que confirme le SNP-

DEN (Syndicat des chefs d'établissements). Si ce « moon hoax » a la vie dure, c'est grâce au développement d'Internet. Mais aussi parce qu'il est régulièrement réactivé par des « puissants » comme Vladimir Poutine. Depuis 2015, le président russe n'a de cesse de remettre en question les premiers pas de l'homme sur la Lune. Confrontés à ce flot hétérogène de fausses informations, les professeurs se sentent parfois démunis. Argumenter, expliquer et contrecarrer devient de plus en plus chronophage.

#### Les Editions Milan prennent les devants

Face à ce fléau, la journaliste Valentine Delattre et les Editions Mi-

lan, en partenariat avec YouTube, ont publié une série de vidéos baptisées « Myths-théories ». La stratégie consiste à prendre les devants en démontant les fausses infos et en déconstruisant les théories complotistes. L'autre antidote reste la science elle-même. L'UdPPC (Union des professeurs de physique et de chimie) milite ainsi pour que l'enseignement scientifique fasse partie du tronc commun et ne soit pas une spécialité comme le voudraient certains. Ces enseignants en ont la conviction : « des centaines d'heures de cours renforcent le savoir. Sinon, on bascule dans le monde de l'opinion ». ■

(Source : Le Parisien, 19.12.2023)

## Désinformation

### Des livres controversés mis en avant sur Amazon International

■ L'enquête réalisée par des chercheurs de l'organisation à but non lucratif Al Forensics et de l'entreprise Check First est sans équivoque : les recommandations littéraires d'Amazon encouragent la désinformation.

« Sur des sujets sociétaux au cœur de l'actualité, l'algorithme permettant de rechercher des livres dans les librairies virtuelles françaises et belges d'Amazon favorise la vente d'ouvrages trompeurs ». C'est ce que révèle un rapport de chercheurs publié ce 11 décembre et relayé par *Le Monde*. Pour mener leur enquête, ils ont utilisé des profils sans historique et étudié plus de 60 000 recommandations. Ils ont ainsi découvert qu'en tapant le mot-clé Covid, 72 % des résultats intégraient des livres remettant en question l'existence de la pandémie, minimisant les effets sur la santé ou la présentant comme un complot. Sur le changement climatique, les 10 premiers résultats dirigent vers des livres niant le consensus scientifique. Ces récits,

présentés comme « des pièges » par les chercheurs, « parce qu'ils ne fournissent pas aux lecteurs un pluralisme de points de vue », concerneraient aussi des sujets tels que l'immigration, le droit des femmes ou encore la question des genres. Pour étayer leurs propos, ils ont analysé 2000 ouvrages considérés sur la plateforme comme des best-sellers.

Le problème, « c'est que les livres représentent, dans l'opinion publique, une source d'information légitime. Et que 181 millions d'internautes utilisent Amazon chaque mois en Europe », rappellent les chercheurs qui tirent la sonnette d'alarme. Pour eux, « l'algorithme est d'autant plus inadapté qu'après avoir cliqué sur un livre à partir d'un résultat de recherche, il faut des

dizaines de clics successifs sur les recommandations d'Amazon pour en sortir ». Surtout « qu'il n'y a pas de mécanismes de sécurité pour contrôler l'âge des utilisateurs ». Contacté, Amazon indique que « des investigations sont en cours et que la plateforme continuera de prendre les mesures appropriées contre les produits qui ne sont pas conformes à sa politique ». L'entreprise américaine affirme, de surcroît, « partager avec la Commission européenne l'ambition de créer un environnement numérique sûr et de confiance » et « investir de façon significative afin de protéger leur boutique des acteurs malintentionnés et des contenus illégaux ». ■

(Source : BFMTV, 12.12.2023)

## Education

### L'école à la maison sans autorisation sanctionnée France

■ L'instruction en famille, oui. Mais avec une autorisation préalable. Sans ce quitus, il s'agit de désobéissance civile. Pour la première fois en France, des parents ont été condamnés par le tribunal judiciaire de Foix, ce 12 décembre, à 500 € d'amende chacun.

>>>

>>>

La loi « séparatisme » vise à empêcher les dérives sectaires ou fondamentalistes qui pourraient découler de l'instruction en famille. Pour Marjorie et Ramin, tous deux enseignants en Ariège, qui ont décidé d'éduquer seuls leur petit garçon, « l'article 49 de cette loi qui impose un régime de demande d'autorisation préalable constitue surtout une interdiction déguisée ». Alors, ils ont « désobéi ». Ils ont ensuite refusé les conciliations dans le bureau du juge parce qu'ils souhaitaient « un vrai procès pour que l'État puisse revoir sa copie ». Un procès « politique » où ils voulaient faire entendre que « l'éducation n'est pas un monopole et qu'on peut accepter une vision de la société française

plurielle où il y a de la coopération et de la diversité dans les choix éducatifs ». Ils s'en sont expliqué, ce 12 décembre, devant le tribunal judiciaire de Foix. Une première en France qui a attiré une centaine de manifestants militants devant les marches du Palais.

### **Deux amendes de 500 € avec sursis**

Pour Ramin, « les rectorats ont interprété la nouvelle loi de manière très diverse et celui de Toulouse a été assez radical. Il n'accorde l'autorisation d'instruire en famille que si l'enfant est en incapacité de se rendre à l'école ». Le procureur a estimé pour sa part que « sans demande préalable, l'Éducation nationale n'avait pas été en mesure

d'évaluer leur capacité à instruire leur enfant » et a demandé 500 € d'amende à l'encontre de chacun des parents. Le tribunal a suivi ses réquisitions

Comme eux, 16 familles « résistantes », regroupées au sein de l'association « Enfance Libre » qui estime cette loi « inacceptable et anti-démocratique », devraient être jugées ces prochains mois. Elles risquent 6 mois de prison et 7500 € d'amende. Selon le ministère de l'Éducation nationale, 72 369 enfants (soit 0,6 % de ceux en âge d'être scolarisés) sont déclarés instruits en famille. ■

(Sources : France Bleu, 11.12.2023 ; 20 Minutes, 13.12.2023)

# Dons & Abonnements

## Je soutiens l'UNADFI en faisant un don

40 €  60 €  75 €  150 €  Autre : .....€

A la réception des dons, l'UNADFI, association reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1996, vous délivre un reçu fiscal conformément aux articles 200 et 238 bis du Code général des impôts.

- **Particuliers** votre don permet une **réduction d'impôt de 66 %** dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- **Entreprises** votre don permet une **réduction d'impôt de 60%** dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

## Je m'abonne à la revue BulleS de l'UNADFI

Abonnement de 1 an / 4 numéros  
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE      ETRANGER

27 €uros  
50 €uros

32 €uros  
52 €uros

Souscription à un abonnement : .....€  Renouvellement d'abonnement : .....€

## Je m'abonne et je soutiens la revue BulleS

Abonnement de 1 an / 4 numéros  
Abonnement de 2 ans / 8 numéros

FRANCE      ÉTRANGER

30 €uros  
60 €uros

35 €uros  
70 €uros

Souscription à un abonnement : .....€  Renouvellement d'abonnement : .....€

NOM - Prénom : .....

Adresse : .....

E-Mail : .....@.....

Ci-joint le versement de la somme de : ..... €

Date et signature :

Sommaire  
du dernier numéro de  
**BulleS** (cliquer ici)

Versements par chèque bancaire ou mandat administratif à l'ordre de l'UNADFI.  
Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.  
Seule l'UNADFI est destinataire des informations et s'engage à ne pas les transmettre.

Document à remplir et à renvoyer à : **UNADFI** - 1, rue du Tarn - 78200 Buchelay